

## Une charte pour améliorer la qualité de l'eau

39 organismes ont signé hier une charte départementale de l'eau. Pas du luxe. Selon l'enquête effectuée à cette occasion, la qualité des rivières et des nappes est de moyenne à mauvaise.

### Pourquoi ? Comment ?

#### Quelle est la qualité de l'eau en Anjou ?

Les taux de nitrates et de pesticides sont très élevés sur de nombreux cours d'eau, répond l'enquête effectuée à la demande du conseil général. La situation de l'Oudon notamment est très préoccupante. A ce point que des travaux sont actuellement effectués pour amener l'eau de la Loire jusqu'aux robinets de Segré ! Question pesticides, le Layon, l'Aubance et l'Authion n'ont rien à envier à l'affluent de la Mayenne. Résultat : des coûts de traitement très importants pour respecter les normes de consommation humaine.

#### Cette charte va-t-elle vraiment améliorer les choses ?

Restons réalistes ! C'est une charte « de vigilance », « un cadre de référence » pour mieux gérer la ressource afin d'offrir à tous une eau de qualité et en quantité suffisante. Des déclarations bien intentionnées qui ne mangent pas de pain.

#### Comment a-t-elle été élaborée ?

Des associations de consommateurs aux syndicats agricoles, des Commissions locales de l'eau (Cle) aux syndicats de pays, 39 partenaires se



Christiane Lambert, présidente de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, a signé hier la charte de l'eau.

sont engagés autour de cette charte. C'est donc forcément un texte à minima. Il fait pourtant la fierté de Roger Chevalier, conseiller général de Champtoceaux chargé du comité de pilotage : « Ce n'était pas facile de mettre tous ces gens-là autour de la table. On a réussi à travailler ensemble pendant un an et demi pour élaborer la charte. »

#### D'accord, mais concrètement, quelle en est la portée ?

On se le demande. « C'est un texte sans valeur juridique, reconnaît Roger Chevalier. On n'a aucun moyen de le faire respecter. » Daniel Beylich enfonce le clou : « Ça ne nous apporte rien de plus que notre schéma local de gestion de l'eau, » remarque ce président de la Cle du bassin de

l'Oudon. Il y voit tout de même une « proclamation » de nature à renforcer la prise de conscience des usagers : agriculteurs, industriels ou particuliers. Une plaquette va être éditée à 1 000 exemplaires pour diffuser les préconisations de la charte, auprès des maires du département.

Claudine QUIBLIER.